

## Inscription / réinscription

Pour bénéficier du prêt à domicile, l'inscription, ou la réinscription, est **obligatoire** au début de chaque année universitaire. Elle s'effectue au rez-de-chaussée sur présentation de la **carte d'étudiant** ou de la **carte professionnelle** délivrée **pour l'année en cours par l'université de La Rochelle** (au secrétariat du 3e étage pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Université). Conservez toujours cette carte sur vous : vous devrez la présenter à chaque emprunt.

## Prêt

La grande majorité des documents peut être empruntée.

Les modalités de prêt sont adaptées à chacun :

### **15 documents pour 21 jours**

- pour les étudiants de licence et master
- pour le public hors université
- pour le personnel de l'université (*hors enseignants*)

### **Nombre illimité de documents pour 56 jours**

- pour les doctorants
- pour les enseignants de l'université

Une durée de prêt spécifique peut être appliquée à certains types de documents.

Sauf indication contraire ou réservation posée sur le document, vous pouvez renouveler vos emprunts une fois pour une durée équivalente au délai initial.

**DVD** : ils pourront tous être empruntés aux mêmes conditions (DVD fiction et DVD documentaire). Il n'y a plus de nombre limité de DVD par emprunteur ; plus non plus de restriction des prêts de DVD pendant les vacances.

### **Attention !**

**Votre carte d'emprunteur est à usage personnel. Si vous décidez de la prêter à un autre lecteur, vous restez entièrement responsable des documents enregistrés en prêt sur votre compte.**

**En cas de perte, signalez immédiatement sa disparition à la Bibliothèque.**

**Pensez aussi à informer la Bibliothèque de tout changement (nom, adresse) survenu après votre inscription ou réinscription.**

Les délais de prêts doivent être scrupuleusement respectés. Pour vous aider à respecter ces délais vous recevrez une alerte par mail 2 jours avant la date de retour.

Soyez vigilants : tout retard dans la restitution des documents entraîne une suspension de prêt d'une durée égale à celle du retard.

Pour les renouvellements comme pour les réservations pensez à utiliser votre **compte lecteur** : <http://bib.univ-lr.fr>

Vous pouvez également téléphoner à la BU pour vos renouvellements : 05 46 45 39 69

***Les documents abîmés ou non restitués doivent être remboursés.***

*Ne quittez jamais les salles de lecture en emportant des documents qui n'auraient pas été dûment empruntés au préalable. Tout déclenchement du signal sonore peut en effet être assimilé à une tentative de vol passible du conseil de discipline.*

**BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE  
DE LA ROCHELLE**  
du lundi au vendredi 8h30 - 20h00  
samedi : 9h00 - 13h00